



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis d'attribution de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-93926>

Département(s) de publication : **83**

Annonce n° **24-93926**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Mairie de Cogolin

Forme juridique de l'acheteur : Autorité locale

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Souscription des contrats d'assurance pour la Ville de COGOLIN

Description : Souscription des contrats d'assurance pour la Ville de COGOLIN

Identifiant de la procédure : 8b9654b4-f733-41c5-90e0-d4926d2a362e

Avis précédent : a00fe6dc-1ae3-4126-9311-98ec4cc355bc-01

Type de procédure : Ouverte

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 66510000 Services d'assurance

2.1.4 Informations générales

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Assurance dommages aux biens

Description : Le présent contrat a pour objet de garantir l'ensemble des biens, dont la commune de COGOLIN ou le Centre Communal d'Action Social peut avoir la propriété, la

garde ou l'usage à un titre quelconque, contre les risques des dommages aux biens et les frais et pertes et responsabilités consécutives.

Identifiant interne : 1

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 66515000 Services d'assurance dommages ou pertes

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Nom : Montant du taux ou de la prime proposée

Description : Le montant du taux ou de la prime proposée sera noté sur 45 points. Le candidat sera noté selon la formule suivante : prix du candidat le moins élevé divisé par prix du candidat analysé, multiplié par 45 points.

Critère :

Type : Qualité

Nom : Valeur technique

Description : La valeur technique de l'offre (55 points) sera appréciée en fonction de l'étendue des garanties (25 points), du montant accordé des garanties (20 points), et de l'organisation du candidat et/ou du groupement (équipe dédiée, organisation interne pour l'exécution de la prestation) (10 points).

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Il est rappelé qu'avant de saisir le juge, le recours à la médiation est obligatoire. Il est possible d'initier auprès du Tribunal administratif : - Un référé précontractuel (art. L. 551-1 et suivants du Code de Justice Administrative), depuis le début de la procédure jusqu'à la date de conclusion du contrat ; - Un référé contractuel (art. L. 551-13 et suivants du Code de Justice Administrative), le jour suivant la notification du marché et selon les délais précisés par l'article R. 551-7 et suivants du Code de Justice Administrative ; - Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat dans un délai de 2 mois suivant la parution de l'avis mentionnant à la fois la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation le cas échéant ; - Un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois suivant la parution de l'avis d'attribution du marché le cas échéant et durant toute la période de consultation des entreprises....

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Pas d'accord-cadre

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Préfecture de la région Provence Alpes Côte d'Azur - Secrétariat général pour les affaires régionales

Organisation chargée des procédures de recours : Greffe du tribunal administratif de Toulon

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours :
Préfecture de la région Provence Alpes Côte d'Azur - Secrétariat général pour les affaires régionales

Organisation qui signe le marché : Mairie de Cogolin

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0002

Titre : Assurance responsabilité civile

Description : Le présent contrat a pour objet l'assurance de garantir toutes les conséquences pécuniaires de la responsabilité pouvant incomber à l'Assuré.

Identifiant interne : 2

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 66516000 Services d'assurance responsabilité civile

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Nom : Montant du taux ou de la prime proposée

Description : Le montant du taux ou de la prime proposée sera noté sur 45 points. Le candidat sera noté selon la formule suivante : prix du candidat le moins élevé divisé par prix du candidat analysé, multiplié par 45 points

Critère :

Type : Qualité

Nom : Valeur technique

Description : La valeur technique de l'offre (55 points) sera appréciée en fonction de l'étendue des garanties (25 points), du montant accordé des garanties (20 points), et de l'organisation du candidat et/ou du groupement (équipe dédiée, organisation interne pour l'exécution de la prestation) (10 points).

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Il est rappelé qu'avant de saisir le juge, le recours à la médiation est obligatoire. Il est possible d'initier auprès du Tribunal administratif : - Un référé précontractuel (art. L. 551-1 et suivants du Code de Justice Administrative), depuis le début de la procédure jusqu'à la date de conclusion du contrat ; - Un référé contractuel (art. L. 551-13 et suivants du Code de Justice Administrative), le jour suivant la notification du marché et selon les délais précisés par l'article R. 551-7 et suivants du Code de Justice Administrative ; - Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat dans un délai de 2 mois suivant la parution de l'avis mentionnant à la fois la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation le cas échéant ; - Un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois suivant la parution de l'avis d'attribution du marché le cas échéant et durant toute la période de consultation des entreprises....

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Pas d'accord-cadre

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Préfecture de la région Provence Alpes Côte d'Azur - Secrétariat général pour les affaires régionales

Organisation chargée des procédures de recours : Greffe du tribunal administratif de Toulon

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Préfecture de la région Provence Alpes Côte d'Azur - Secrétariat général pour les affaires régionales

Organisation qui signe le marché : Mairie de Cogolin

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0003

Titre : Assurance flotte automobile

Description : Le présent contrat a pour objet l'assurance du parc automobile de la commune et du Centre Communal d'Action Sociale.

Identifiant interne : 3

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 66514110 Services d'assurance de véhicules à moteur

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Nom : Montant du taux ou de la prime proposée

Description : Le montant du taux ou de la prime proposée sera noté sur 45 points. Le candidat sera noté selon la formule suivante : prix du candidat le moins élevé divisé par prix du candidat analysé, multiplié par 45 points.

Critère :

Type : Qualité

Nom : Valeur technique

Description : La valeur technique de l'offre (55 points) sera appréciée en fonction de l'étendue des garanties (25 points), du montant accordé des garanties (20 points), et de l'organisation du candidat et/ou du groupement (équipe dédiée, organisation interne pour l'exécution de la prestation) (10 points).

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Il est rappelé qu'avant de saisir le juge, le recours à la médiation est obligatoire. Il est possible d'initier auprès du Tribunal administratif : - Un référé précontractuel (art. L. 551-1 et suivants du Code de Justice Administrative), depuis le début de la procédure jusqu'à la date de conclusion du contrat ; - Un référé contractuel (art. L. 551-13 et suivants du Code de Justice Administrative), le jour suivant la notification du marché et selon les délais précisés par l'article R. 551-7 et suivants du Code de Justice Administrative ; - Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat dans un délai de 2 mois suivant la parution de l'avis mentionnant à la fois la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation le cas échéant ; - Un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois suivant la parution de l'avis d'attribution du marché le cas échéant et durant toute la période de consultation des entreprises....

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Pas d'accord-cadre

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Préfecture de la région Provence Alpes Côte d'Azur - Secrétariat général pour les affaires régionales

Organisation chargée des procédures de recours : Greffe du tribunal administratif de Toulon

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Préfecture de la région Provence Alpes Côte d'Azur - Secrétariat général pour les affaires régionales

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0004

Titre : Assurance protection juridique de la Commune

Description : Le présent contrat a pour objet l'assurance protection juridique pour tous les litiges nés de l'exercice des compétences de la commune.

Identifiant interne : 4

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 66513100 Services d'assurance défense et recours

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Nom : Montant du taux ou de la prime proposée

Description : Le montant du taux ou de la prime proposée sera noté sur 45 points. Le candidat sera noté selon la formule suivante : prix du candidat le moins élevé divisé par prix du candidat analysé, multiplié par 45 points.

Critère :

Type : Qualité

Nom : Valeur technique

Description : La valeur technique de l'offre (55 points) sera appréciée en fonction de l'étendue des garanties (25 points), du montant accordé des garanties (20 points), et de l'organisation du candidat et/ou du groupement (équipe dédiée, organisation interne pour l'exécution de la prestation) (10 points).

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Il est rappelé qu'avant de saisir le juge, le recours à la médiation est obligatoire. Il est possible d'initier auprès du Tribunal administratif : - Un référé précontractuel (art. L. 551-1 et suivants du Code de Justice Administrative), depuis le début de la procédure jusqu'à la date de conclusion du contrat ; - Un référé contractuel (art. L. 551-13 et suivants du Code de Justice Administrative), le jour suivant la notification du marché et selon les délais précisés par l'article R. 551-7 et suivants du Code de Justice Administrative ; - Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat dans un délai de 2 mois suivant la parution de l'avis mentionnant à la fois la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation le cas échéant ; - Un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois suivant la parution de l'avis d'attribution du marché le cas échéant et durant toute la période de consultation des entreprises....

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Pas d'accord-cadre

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Préfecture de la région Provence Alpes Côte d'Azur - Secrétariat général pour les affaires régionales

Organisation chargée des procédures de recours : Greffe du tribunal administratif de Toulon

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours :
Préfecture de la région Provence Alpes Côte d'Azur - Secrétariat général pour les affaires régionales

Organisation qui signe le marché : Mairie de Cogolin

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0005

Titre : Assurance protection juridique des agents et élus de la Commune

Description : Le présent contrat a pour objet l'assurance protection juridique des agents communaux (titulaires, stagiaires ou contractuels) et des agents du CCAS et des élus. Le contrat doit être conforme aux exigences de la loi du 27/12/2019 - articles L2123-34 et L2123-35 - du code général des collectivités locales.

Identifiant interne : 5

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 66513100 Services d'assurance défense et recours

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Nom : Montant du taux ou de la prime proposée

Description : Le montant du taux ou de la prime proposée sera noté sur 45 points. Le candidat sera noté selon la formule suivante : prix du candidat le moins élevé divisé par prix du candidat analysé, multiplié par 45 points.

Critère :

Type : Qualité

Nom : Valeur technique

Description : La valeur technique de l'offre (55 points) sera appréciée en fonction de l'étendue des garanties (25 points), du montant accordé des garanties (20 points), et de l'organisation du candidat et/ou du groupement (équipe dédiée, organisation interne pour l'exécution de la prestation) (10 points).

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Il est rappelé qu'avant de saisir le juge, le recours à la médiation est obligatoire. Il est possible d'initier auprès du Tribunal administratif : - Un référé précontractuel (art. L. 551-1 et suivants du Code de Justice Administrative), depuis le début de la procédure jusqu'à la date de conclusion du contrat ; - Un référé contractuel (art. L. 551-13 et suivants du Code de Justice Administrative), le jour suivant la notification du marché et selon les délais précisés par l'article R. 551-7 et suivants du Code de Justice Administrative ; - Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat dans un délai de 2 mois suivant la parution de l'avis mentionnant à la fois la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation le cas échéant ; - Un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois suivant la parution de l'avis d'attribution du marché le cas échéant et durant toute la période de consultation des entreprises....

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Pas d'accord-cadre

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Préfecture de la région Provence Alpes Côte d'Azur - Secrétariat général pour les affaires régionales

Organisation chargée des procédures de recours : Greffe du tribunal administratif de Toulon

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Préfecture de la région Provence Alpes Côte d'Azur - Secrétariat général pour les affaires régionales

Organisation qui signe le marché : Mairie de Cogolin

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0006

Titre : Assurance navigation de plaisance

Description : Le présent contrat a pour objet l'assurance navigation de plaisance de la ville de COGOLIN. Les embarcations (bateaux, PAV, kayaks, paddles...) sont utilisées pour la surveillance des plages et par la base de voile (loisirs, scolaires, périscolaire).

Identifiant interne : 6

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 66514150 Services d'assurance de bateaux

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Nom : Montant du taux ou de la prime proposée

Description : Le montant du taux ou de la prime proposée sera noté sur 45 points. Le candidat sera noté selon la formule suivante : prix du candidat le moins élevé divisé par prix du candidat analysé, multiplié par 45 points.

Critère :

Type : Qualité

Nom : Valeur technique

Description : La valeur technique de l'offre (55 points) sera appréciée en fonction de l'étendue des garanties (25 points), du montant accordé des garanties (20 points), et de l'organisation du candidat et/ou du groupement (équipe dédiée, organisation interne pour l'exécution de la prestation) (10 points).

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Il est rappelé qu'avant de saisir le juge, le recours à la médiation est obligatoire. Il est possible d'initier auprès du Tribunal administratif : - Un référé précontractuel (art. L. 551-1 et suivants du Code de Justice Administrative), depuis le début de la procédure jusqu'à la date de conclusion du contrat ; - Un référé contractuel (art. L. 551-13 et suivants du Code de Justice Administrative), le jour suivant la notification du marché et selon les délais précisés par l'article R. 551-7 et suivants du Code de Justice Administrative ; - Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat dans un délai de 2 mois suivant la parution de l'avis mentionnant à la fois la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation le cas échéant ; - Un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois suivant la parution de l'avis d'attribution du marché le cas échéant et durant toute la période de consultation des entreprises....

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Pas d'accord-cadre

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Préfecture de la région Provence Alpes Côte d'Azur - Secrétariat général pour les affaires régionales

Organisation chargée des procédures de recours : Greffe du tribunal administratif de Toulon

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours :
Préfecture de la région Provence Alpes Côte d'Azur - Secrétariat général pour les affaires régionales

Organisation qui signe le marché : Mairie de Cogolin

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0007

Titre : Assurance Cyber risques

Description : Le présent contrat a pour objet de garantir les conséquences des risques numériques pour la commune.

Identifiant interne : 7

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 66510000 Services d'assurance

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Nom : Montant du taux ou de la prime proposée

Description : Le montant du taux ou de la prime proposée sera noté sur 45 points. Le candidat sera noté selon la formule suivante : prix du candidat le moins élevé divisé par prix du candidat analysé, multiplié par 45 points.

Critère :

Type : Qualité

Nom : Valeur technique

Description : La valeur technique de l'offre (55 points) sera appréciée en fonction de l'étendue des garanties (25 points), du montant accordé des garanties (20 points), et de l'organisation du candidat et/ou du groupement (équipe dédiée, organisation interne pour l'exécution de la prestation) (10 points).

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Il est rappelé qu'avant de saisir le juge, le recours à la médiation est obligatoire. Il est possible d'initier auprès du Tribunal administratif : - Un référé précontractuel (art. L. 551-1 et suivants du Code de Justice Administrative), depuis

le début de la procédure jusqu'à la date de conclusion du contrat ; - Un référé contractuel (art. L. 551-13 et suivants du Code de Justice Administrative), le jour suivant la notification du marché et selon les délais précisés par l'article R. 551-7 et suivants du Code de Justice Administrative ; - Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat dans un délai de 2 mois suivant la parution de l'avis mentionnant à la fois la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation le cas échéant ; - Un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois suivant la parution de l'avis d'attribution du marché le cas échéant et durant toute la période de consultation des entreprises....

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Pas d'accord-cadre

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Préfecture de la région Provence Alpes Côte d'Azur - Secrétariat général pour les affaires régionales

Organisation chargée des procédures de recours : Greffe du tribunal administratif de Toulon

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Préfecture de la région Provence Alpes Côte d'Azur - Secrétariat général pour les affaires régionales

Organisation qui signe le marché : Mairie de Cogolin

Section 6 - Résultats

Valeur de tous les contrats attribués dans cet avis : 126,631 Euro

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0001

Au moins un lauréat a été choisi.

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : SMACL

Offre :

Identifiant de l'offre : 2024/01 - SMACL

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0001

Sous-traitance : Non

La valeur de la sous-traitance est connue : non

Le pourcentage de la sous-traitance est connu : non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 2024/01

Date de conclusion du marché : 01/07/2024

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : non

Organisation qui signe le marché : Mairie de Cogolin

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0002

Au moins un lauréat a été choisi.

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : SMACL

Offre :

Identifiant de l'offre : 2024/02 - SMACL

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0002

Sous-traitance : Non

La valeur de la sous-traitance est connue : non

Le pourcentage de la sous-traitance est connu : non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 2024/02

Date de conclusion du marché : 01/07/2024

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : non

Organisation qui signe le marché : Mairie de Cogolin

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0003

Au moins un lauréat a été choisi.

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : SMACL

Offre :

Identifiant de l'offre : 2024/03 - SMACL

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0003

Sous-traitance : Non

La valeur de la sous-traitance est connue : non

Le pourcentage de la sous-traitance est connu : non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 2024/03

Date de conclusion du marché : 01/07/2024

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : non

Organisation qui signe le marché : Mairie de Cogolin

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0004

Au moins un lauréat a été choisi.

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Chef de file du soumissionnaire : RELYENS MUTUAL INSURANCE

Nom officiel : RELYENS SPS

Offre :

Identifiant de l'offre : 2024/04 - RELYENS

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0004

Sous-traitance : Non

La valeur de la sous-traitance est connue : non

Le pourcentage de la sous-traitance est connu : non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 2024/04

Date de conclusion du marché : 01/07/2024

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : non

Organisation qui signe le marché : Mairie de Cogolin

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0005

Au moins un lauréat a été choisi.

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Chef de file du soumissionnaire : RELYENS MUTUAL INSURANCE

Nom officiel : RELYENS SPS

Offre :

Identifiant de l'offre : 2024/05 - RELYENS

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0005

Sous-traitance : Non

La valeur de la sous-traitance est connue : non

Le pourcentage de la sous-traitance est connu : non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 2024/05

Date de conclusion du marché : 01/07/2024

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : non

Organisation qui signe le marché : Mairie de Cogolin

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0006

Au moins un lauréat a été choisi.

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : SMACL

Offre :

Identifiant de l'offre : 2024/06 - SMACL

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0006

Sous-traitance : Non

La valeur de la sous-traitance est connue : non

Le pourcentage de la sous-traitance est connu : non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 2024/06

Date de conclusion du marché : 01/07/2024

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : non

Organisation qui signe le marché : Mairie de Cogolin

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0007

Au moins un lauréat a été choisi.

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Chef de file du soumissionnaire : CYBER COVER

Nom officiel : WAKAM, DATTAK

Offre :

Identifiant de l'offre : 2024/07 - CYBER COVER

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0007

Sous-traitance : Non

La valeur de la sous-traitance est connue : non

Le pourcentage de la sous-traitance est connu : non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 2024/07

Date de conclusion du marché : 01/07/2024

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : non

Organisation qui signe le marché : Mairie de Cogolin

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Mairie de Cogolin

Numéro d'enregistrement : 21830042400015

Adresse postale : Place de la République

Ville : Cogolin

Code postal : 83310

Subdivision pays (NUTS) : Var (FRL05)

Pays : France

Adresse électronique : marchespublics@cogolin.fr

Téléphone : +33 494566549

Adresse internet : <https://www.cogolin.fr/>

Profil de l'acheteur : <https://cogolin.e-marchespublics.com/>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui signe le marché

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Greffe du tribunal administratif de Toulon

Numéro d'enregistrement : 13000525900010

Adresse postale : 5 rue racine BP 4510

Ville : TOULON CEDEX 9

Code postal : 83041

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-toulon@juradm.fr

Téléphone : 0494427930

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

8.1 ORG-0003

Nom officiel : Préfecture de la région Provence Alpes Côte d'Azur - Secrétariat général pour les affaires régionales

Numéro d'enregistrement : 171 300 007 00019

Adresse postale : Place Félix Baret - CS 80001

Ville : Marseille CEDEX 06

Code postal : 13282

Pays : France

Adresse électronique : catherine.pietri@paca.gouv.fr

Téléphone : 0484354554

Rôles de cette organisation :

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

Organisation chargée des procédures de médiation

8.1 ORG-0004

Nom officiel : SMACL

Numéro d'enregistrement : 30130960500410

Ville : NIORT

Pays : France

Adresse électronique : pmdemat@smacl.fr

Téléphone : 0549322258

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0001, LOT-0002, LOT-0003, LOT-0006

8.1 ORG-0005

Nom officiel : RELYENS MUTUAL INSURANCE

Numéro d'enregistrement : 77986088100043

Ville : LYON

Pays : France

Adresse électronique : apac.santesocial@relyens.eu

Téléphone : 0472755025

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Chef de groupe

Lauréat de ces lots : LOT-0004, LOT-0005

8.1 ORG-0006

Nom officiel : CYBER COVER

Numéro d'enregistrement : 84165157300013

Ville : PARIS

Pays : France

Adresse électronique : aopublic@cyber-cover.fr

Téléphone : 0176410344

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Chef de groupe

Lauréat de ces lots : LOT-0007

8.1 ORG-0007

Nom officiel : WAKAM

Numéro d'enregistrement : 56211708500034

Ville : PARIS

Pays : France

Adresse électronique : contact@wakam.com

Téléphone : 0186767313

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0007

8.1 ORG-0008

Nom officiel : DATTAK

Numéro d'enregistrement : 90785781700031

Ville : PARIS

Pays : France

Adresse électronique : contact@dattak.io

Téléphone : 0186767313

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0007

8.1 ORG-0009

Nom officiel : RELYENS SPS

Numéro d'enregistrement : 33517109600035

Ville : VASSELAY

Pays : France

Adresse électronique : clientiard@relyens.eu

Téléphone : 0248482121

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0004, LOT-0005

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 12f76a9e-067d-4a10-a533-13b5cac87651 - 01

Type de formulaire : Résultats

Type d'avis : Avis d'attribution de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 09/08/2024 à 15:20

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 09/08/2024